

# Les cahiers de Landeda



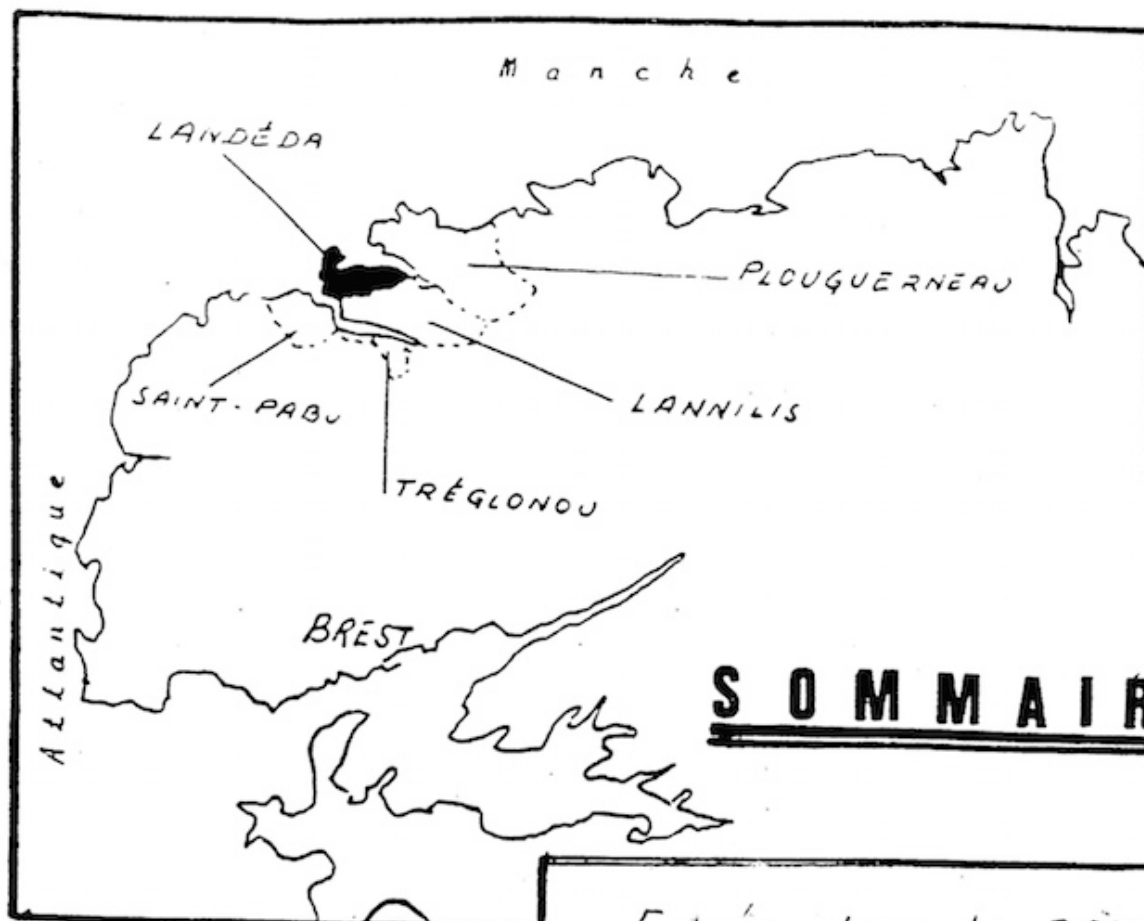
Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

16<sup>e</sup> Année.

N° 64

15 F

**DECEMBRE 1999**



les cahiers  
de  
landeda

**SOMMAIRE**

• Entrée dans le 3<sup>ème</sup>  
millénaire ..... p 3

• Landeda (1916) ..... p 5

• Le Recensement ..... p 15

• Landeda sous la  
Monarchie de Juillet... p 17

• L'Amicale en l'An 2000. p 27

Publicité p 2, 28

+ Couverture

TOUTE REPRODUCTION (TEXTES, ILLUSTRATIONS) EST  
SOUmise A L'AUTORISATION ECRITE DE L'AMICALE  
CULTURELLE



AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA  
Siège : KERAVEL BROUENNOU  
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

# Comment entrer dans le troisième millénaire par le nombril de la Bretagne

**Querrien** (Côtes-d'Armor) de notre correspondante

Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les vingt habitants de Querrien devraient avoir de la visite. C'est là, à quelques kilomètres de Loudéac (Côtes-d'Armor), que des militants bretons projettent de célébrer l'entrée dans le troisième millénaire. Ils souhaitent y planter "*la forêt de l'an 2000*" et déployer un drapeau breton de 90 mètres de long. Pourquoi ce village ? Parce qu'il est central. Il est même ce qui se fait de plus central en Bretagne, selon l'association Breizh 2000. L'association voulait rassembler le "*peuple breton*". Mais où ? A Rennes ? A Nantes ? A Brest ? Et pourquoi pas au centre de la Bretagne ? Encore fallait-il le trouver.

C'est la Vierge Marie qui a montré la voie. Le 15 août 1652, à Querrien, Jeanne Courtel, jeune bergère sourde et muette, promenait ses moutons lorsque la Vierge lui apparut. Marie guérit la jeune fille et ordonna qu'une église fût construite dans le village afin de l'honorer. Les religieux auraient à l'époque affirmé que, voulant apparaître à tous les Bretons, elle avait choisi l'exact centre de leur pays pour être vénérée. Premier indice. Le président de Breizh 2000, Alain Malardé, et ses amis, munis de règles et de compas, crayonnent la carte de leur cher pays et concluent : la Vierge avait visé juste. "*La science rejoint la foi*", affirme Alain Malardé, émerveillé. Pas question pour lui de s'en laisser compter par quelques géographes de l'IGN (Institut géographique national) "*qui ne calculent pas comme nous*".

Le nombril de la Bretagne localisé, l'association souhaite le matérialiser. Une hermine en granit de 2 mètres de haut enchâssée dans un socle en forme de triskell, symbole religieux celtique, affirmerait fort bien "*l'appartenance de la Bretagne aux nations celtiques*". Tout cela à proximité d'un sanctuaire catholique fréquenté par des milliers de pèlerins : "*Cela ne fera que conforter le mysticisme de cette terre*", selon Alain Malardé. La perspective de voir quelques millénaristes s'associer au nouvel an breton ne l'effraie guère plus. Il s'amuse des rumeurs selon lesquelles des sectes auraient fréquenté le village. "*Plus on sera de fous ...*"

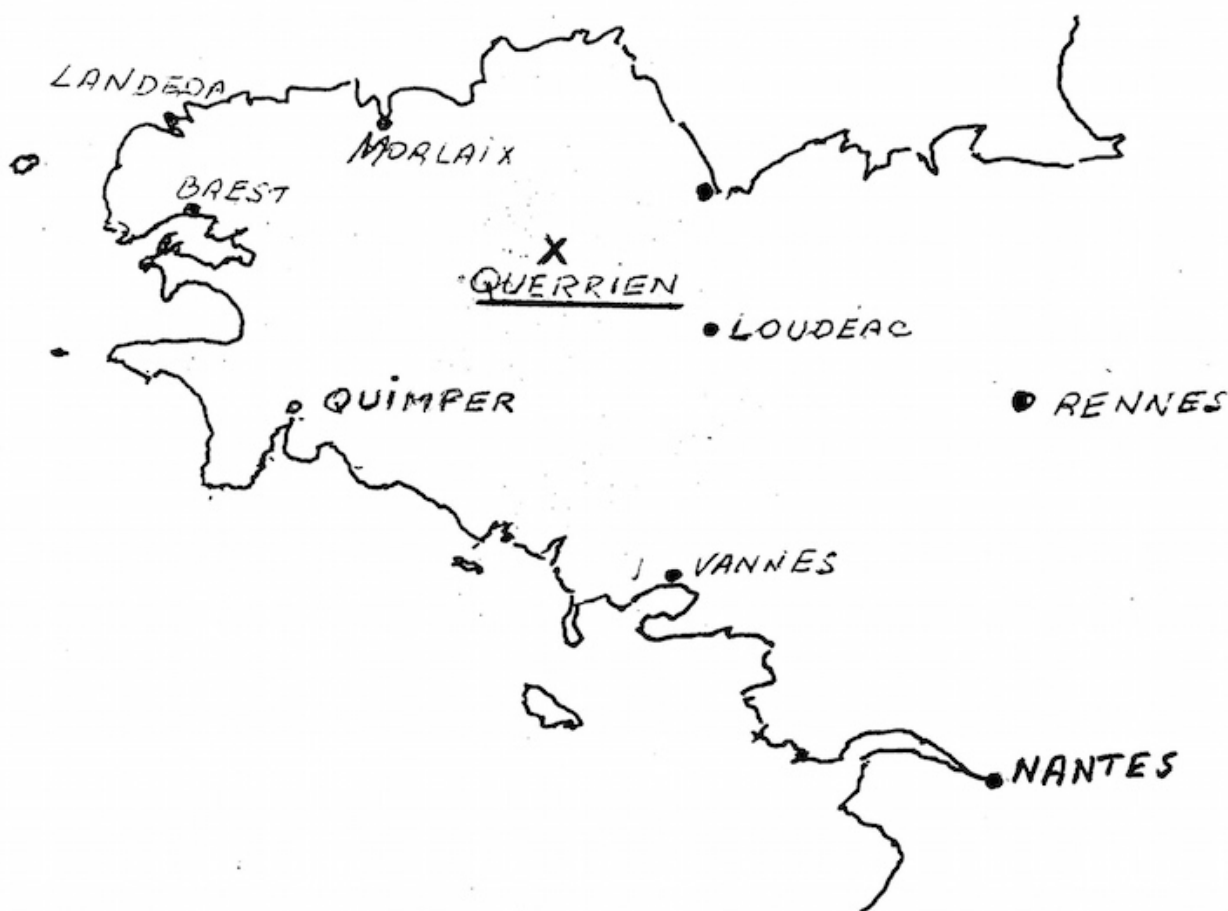
Pour Alain Malardé, Querrien n'est pas le centre de n'importe quelle Bretagne. Surtout pas celui de la Bretagne administrative, qui comprend quatre départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-d'Armor, Finistère). Non, le village nombril est au cœur de la Bretagne "*intégrale*", qui englobe la Loire-Atlantique et sa capitale, Nantes (aujourd'hui rattachées à la région Pays de la Loire). Les membres de Breizh 2000 entendent prouver au monde, et au

président (RPR) du conseil régional Josselin de Rohan, qu'il n'y a qu'une seule Bretagne, qu'elle comprend cinq départements, et que Querrien est son centre.

L'évêché, propriétaire du sanctuaire de Querrien, fait preuve de circonspection, et réserve sa réponse aux demandes de Breizh 2000. Les religieuses chargées de la gestion du site sont perplexes. Une sœur tente de calmer l'enthousiasme d'Alain Malardé : *"la Vierge est apparue à tous, pas seulement aux Bretons, et pas forcément au centre de la Bretagne !"*. Un sourire : *"Dieu est à tout le monde, n'est-ce pas ?"*

*Gaëlle Dupont*

*Le Monde - 7/8 février 1999*



---

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

---

# BULLETIN DIOCÉSAIN

## d'Histoire et d'Archéologie.

PARAIT TOUS LES MOIS.

---

*PRIX de l'Abonnement annuel*  
**5 Francs.**

---



QUIMPER

TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

—  
1916

# Landéda

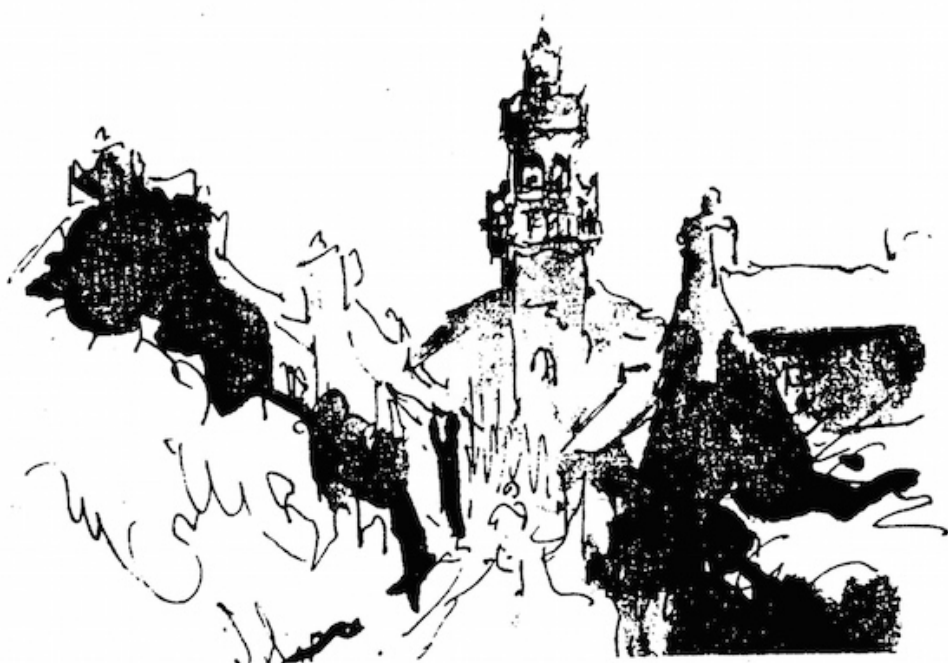
---

Cette paroisse faisait partie de l'ancien territoire connu sous le nom de *Plocdiner*, comprenant Lannilis, Landéda et Brouennou. Une note, inscrite sur les registres de Landéda, dit que l'église « a été dédiée par Yves, évêque de Léon, le dimanche après la Saint-Luc 1486 ». Si la date est exacte, la dédicace de l'église doit être attribuée à l'évêque de Léon Antoine de Longueuil, 1484-1500 ; car nous ne connaissons aucun évêque de Léon du nom d'Yves, depuis le titulaire de cet évêché, de 1273 à 1292.

Le patron de la paroisse est saint Congar, abbé, selon les uns (du Mottay), évêque, selon les registres du Léon.

L'église est toute moderne, ayant été reconstruite au milieu du siècle dernier, par suite d'un incendie.

Le 19 Décembre 1821, le recteur, M. Bazil, annonçait à l'Evêque que, la veille 18, à deux heures de l'après-midi, un horrible coup de tonnerre foudroya l'église. « Il est inouï qu'un seul coup ait pu produire une si horrible



dévastation : la tour est en bas, depuis la pointe jusqu'aux premières guérites ; ce qui reste de la couverture de l'église menace à tout instant de tomber ; il est impossible d'y célébrer l'office divin. » Le Recteur demandait de transférer le service paroissial soit à Sainte-Marguerite, soit plutôt à Brouennou, où il y a une cloche et des fonts baptismaux.

En Septembre 1822, on avait disposé une petite chapelle, au pied de la tour de l'église, pouvant contenir une quarantaine de personnes, et encore pouvait-on craindre de voir la tour s'effondrer. Faute de ressources pour une reconstruction, on se contenta d'une réparation et, lors de la Pâque 1823, le Recteur demandait à Monseigneur l'autorisation de bénir de nouveau l'église et le cimetière. Ce ne fut que vers 1850, que l'église fut rebâtie ; le clocher, réparé, semble être du xvii<sup>e</sup> siècle.

M. de Kerdanet, qui l'avait vue avant sa reconstruction, nous dit y avoir remarqué les dates suivantes : sur un bénitier, 1598 ; 1716, sur le lambris, qui avait été peint par Herbaut *junior* ; sur la tour, 1731 ; sur les fenêtres, 1760-1761.

Dans l'église, on vénère une statue de la Vierge provenant de Notre-Dame des Anges ; mais, dit M. de Kerdanet, ce ne doit pas être « la très belle image de Notre-Dame des Anges, ravissante pièce qui inspire je ne sais quelle tendresse de dévotion à tous ceux qui la contemplent, » comme s'exprimait le R. Père Cyrille, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

On y honore également les statues de saint Congar, saint Eloi, saint Guénolé et saint Herbot. Dans l'ancienne église, se voyait le tombeau de Simon de Tromenec, le représentant en chevalier, les deux pieds en profil, tournés du même côté. Cette tombe a été transportée dans la chapelle de Saint-Laurent du Tromenec, actuellement en ruine.

Déjà, lors de la visite, en 1774, l'Evêque avait ordonné que cette tombe, sise contre le premier pilier au haut de l'église, côté de l'Evangile, serait mise de niveau avec le pavé. Elle ne porte point d'inscription.



Le 18 Mai 1643, le bourg de Landéda dut être en émoi par le mariage d'un Turc avec une fille du pays, Marguerite Godec ; mais le recteur, Claude Quémeneur, s'était bien assuré que « Charles Alyc, turc de Mahon de la ville d'Arger (Alger), était néanmoins bon catholique » et, pour preuve, il inscrit au registre les lettres testimoniales suivantes, qui nous donnent un précis de la vie aventureuse de ce malheureux et de son heureuse conversion.

« Nous, Jean-Claude de Ville, docteur en sainte théologie et en droit, chanoine de l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Paul, custode en l'église de S<sup>te</sup>-Croix, parochiale de la cathédrale, lieutenant en l'Officialité ordinaire et métropolitaine, et vicaire général substitué, au diocèse de Lyon ;

« Faisons foi avoir conféré le saint sacrement de baptême à Charles Alic, turc de nation, du lieu d'Argel, fils de Solyman, marchand de drap, et âgé de 22 ans, à nous adressé et renvoyé à cet effet, par M. de la Paye, chanoine et vicaire général du diocèse de Lyon, et de l'avis de M<sup>sr</sup> de Halgucour, lieutenant du Roi au pays de Lyonnais, Foretz, Beaujolys, etc... ;

« Icelui Alic ayant été prins en mer et fait esclave par les Espagnols et demeuré forçat en galères d'Espagne quatre ans, et aux îles de S<sup>t</sup> Honoré et S<sup>te</sup> Marguerite quatre mois ; ses fers coupés avec une lime, s'étant jeté la nuit en mer et fait trois milles à la nage, arriva vers



Antibes où, de crainte d'être prins, il gagna les montagnes et enfin, vivant d'aumosnes, il est venu à Lyon.

« Apres instantes demandes et prieres d'etre reçu au saint baptême, et ayant fait vœu si Dieu lui accordait la grace d'échapper à son esclavage, auquel il souffrait des cruautés incroyables, après tous interrogats nécessaires en telle rencontre on lui a accordé, et en effet il l'a reçu avec le nom de Charles sur les sacrés fonts de la dite église de S<sup>te</sup> Croix, ce jourd'hui 19 Juin 1636, avec toutes les circonspections, circonstances, catéchisme, instruction et saintes cérémonies en tel cas requises et accoutumées.

« Le parrain a été M<sup>re</sup> Charles Audran (1), sculpteur et graveur en taille douce, qui a apporté un soing, diligence, zele et charité non pareille.

« La marraine a esté honneste Claudine du Pré, fille non encore mariée de Jean du Pré, du lieu de S<sup>t</sup> Genz et Marifaux en Foretz, assistés de MM. Philippe Elzias, natif de Nice, habitant de la ville d'Aix en Provence, escolier de médecine; Alexandre La Barre paracelce chirurgique de Hysteron; Frédéric Boy, ecuyer de Marseille, le tout avec grand concours, dévotion et applaudissement du peuple, dont et de quoy, à sa requête, lui avons concedé, signé de notre main et scellé de notre scel la présente attestation pour lui servir tant que de raison.

« Fait à Lyon, en notre maison de la custoderie, mois et au que ci dessus.

« Signé : J. C. DE VILLE, *custode et vic. g<sup>al</sup> substitué.* »

Le 3 Janvier 1673, on signale le décès de François Calvin, mort à Landéda, âgé d'environ 104 ans.

---

(1) Claude Audran, né à Paris en 1597, s'établit comme graveur à Lyon, où il mourut en 1677.

En 1703, grâce au concours généreux d'une dame de Kerlech et du recteur, M. Faujour, fut fondé, à Landéda, un hôpital qui aurait pu rendre de grands services à la paroisse, si, par la suite, il avait été bien administré.

« Le 10 Septembre 1703, dame M<sup>ie</sup> de Kerlec'h, V<sup>vo</sup> de messire Jean de Guergorlay, chevalier S<sup>gr</sup> de Kersalaün, de Tronsilit, etc., donna à missire Jean Faujour, recteur de Landéda, une vieille maison, cour, jardin et dépendances, au bourg de Landéda, pour le dit Recteur y bâtir maison et logement en forme d'hôpital, pour l'usage des pauvres et de ceux qui les assisteront, à la seule charge de faire apposer les armes de la dite dame et celles de son mary au-dessus de la porte de la cour, et d'aménager, dans la dite maison, une chambre destinée à la dite dame, pour y mettre un prêtre ou autre personne utile au secours des pauvres. »

Sur ce fonds le Recteur construisit, à ses frais, le corps de logis de l'hôpital et la chapelle, et le 21 Juillet 1705, M<sup>gr</sup> de la Bourdonnaye, évêque de Léon, approuvait la fondation, permettait de bénir la chapelle sous le vocable de saint Louis. L'hôpital devait être gouverné par le Recteur, ou tout autre prêtre à la nomination de l'Evêque.

Par la suite, les libéralités affluèrent si bien, qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hôpital avait plus de 1.000 livres de rente.

Il n'y avait, dès le principe, que « six personnes nécessiteuses logées dans cette maison ». Par la suite, d'autres y furent admises, et on les employait à cultiver les terres de la maison. Les choses allèrent bien tant que l'administration de l'hospice fut confiée à des prêtres ou à des personnes de confiance, comme à M<sup>lle</sup> du Porzic, en 1722, car nous apprenons, par un acte du 22 Mars de cette année, que les seigneurs Rodellec du Porzic avaient créé une rente de 30 livres pour la pension d'une D<sup>lle</sup> du Porzic, chargée de *gouverner* l'hospice de Landéda ; à sa mort, la pension était réversible, à perpétuité, au profit de l'établissement, à charge d'un *Pater, Ave* et *De profundis*, tous les jours.

Les libéralités en faveur de l'hospice, fort abondantes jusqu'en 1743, cessèrent presque complètement. C'est qu'à partir de cette époque, l'administration de cet établissement devint déplorable ; on pourra s'en faire une idée par le mémoire adressé au Roi, en 1782, par M<sup>sr</sup> de la Marche (Evêché) :

« Par succession de temps, y est-il dit, le Recteur a perdu la manutention de l'hôpital, le corps politique, chargé du gouvernement des fabriques, s'est emparé de celui de cette maison et de tous ses revenus.

« En Bretagne, le corps politique de chaque paroisse est composé de douze paysans ; leur administration est la plus mauvaise qu'on puisse imaginer, celle de Landéda en est une preuve :

« Le corps politique nomme un de ses membres gouverneur de l'hôpital. Ce paysan, dont la demeure est quelquefois éloignée d'une lieue, est occupé de sa ferme et de son ménage, et il est établi des valets et des servantes pour tenir celui de l'hôpital. L'éloignement du gouverneur, qui se rend à l'hôpital, tout au plus, tous les huit jours, laisse habituellement sans surveillant des domestiques, ordinairement sans capacité et quelquefois sans conduite. Ce gouverneur est quelquefois lui-même un homme très dérangé ; on conçoit, d'après cela, ce que doit être, en pareilles mains, un hôpital, sans clôture, qui contient des pauvres de tout sexe et de tout âge. On ne sera pas surpris de n'y trouver ni exercice de piété, ni ordre, ni règle, ni économie ; en sorte que cette maison est plutôt un lieu de débauche, de dissension et de pillage, qu'un hospice de charité. Les pauvres y sont aussi mal pour le temporel que pour le spirituel. La chapelle est abandonnée, et les messes fondées ne sont pas desservies, parce que les revenus se dissipent plutôt qu'ils ne se dépensent.

« Les revenus montent à plus de cent pistoles ; on ne doute pas qu'ils ne fussent portés à un quart et peut-être à un tiers en sus, s'ils étaient en d'autres mains ; mais ces douze paysans sont en possession de disposer de ces biens et de se les adjuger en ferme à eux-mêmes ou à leurs amis, au prix qu'ils jugent à propos. »

Pour remédier au mal, l'Evêque proposait de ne plus recevoir aucun pauvre, et de renvoyer ceux qui peuvent l'être sans inconvénients, puis d'appliquer les revenus aux pauvres de Landéda, par les mains de Filles de la Charité, qui seraient établies à l'hôpital, et secourraient les pauvres à domicile ; mais comme il est certains pauvres qu'il est nécessaire de conserver tant qu'ils existent, on formera un bureau d'administration, sous la présidence de l'Evêque ou du Recteur le représentant, du gentilhomme le plus âgé de la paroisse, du sénéchal, du procureur de la juridiction seigneuriale et d'un notable nommé par le corps politique.

Par Lettres données à Versailles, le mois de Mars 1784, le Roi donnait satisfaction à la demande de l'Evêque, disant que les Sœurs de la Charité établies à Landéda seraient également chargées de tenir une école pour l'instruction des jeunes filles. Mais tous ces beaux projets furent arrêtés dans leur complète exécution par la Révolution, qui menaçait déjà de tout détruire.

L'enquête sur la mendicité à Landéda, faite en 1774, par M. Le Jeune, recteur, n'avait pas peu contribué à provoquer et la supplique de M<sup>sr</sup> de la Marche et l'ordonnance royale au sujet de l'hôpital de Landéda.

« Il y a, dans ma paroisse, environ 240 familles, dont 40 ou environ aisées, environ 40 à la mendicité, et le reste bien au-dessous de la médiocrité.

« Les sources de mendicité sont : la misère publique ; la cherté des denrées ; les salaires perdus au service des troupes, au fort de la saison, pendant la dernière guerre ; le grand nombre d'enfants des chambriers et journaliers, qui n'ont et ne peuvent avoir ni vaches ni bestiaux, faute de terrain pour les nourrir ; le défaut de travail, à Brest, où les paroissiens vont travailler pour le Roi, lorsque le travail abonde.

« Heureusement nous n'avons point de fainéants ni de dérangés par la boisson : l'eau de puits, un peu de pain d'orge sec et de lait mendiés, des briniques, quelques

mauvais poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres ; et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail le plus dur, nuit et jour, à la grève, qu'ils peuvent avoir les moyens de subsister.

« Les enfants et les vieillards hors d'état de chercher l'aumône sont à l'hôpital, de façon que les mendiants sont d'une classe moyenne : enfants plus avancés en âge, filles, femmes, presque tous invalides.

« Je ne vois pas comment pouvoir empêcher la mendicité. Notre paroisse est, en même temps, peuplée et bornée, il n'y a rien à y clore. Le meilleur quartier, qui est l'*Armorique*, est inondé de sables, depuis bien des années, et ils font toujours insensiblement des progrès, autre source de pauvreté pour le pays.

« Il semble cependant, qu'il y aurait quelques moyens de soulager la misère publique, ce serait : 1<sup>o</sup> de nous affranchir de la servitude des moulins : un pauvre vassal, à qui on prend le 12<sup>o</sup>, le 10<sup>o</sup>, le 8<sup>o</sup>, le 6<sup>o</sup> et quelquefois plus de son grain, ne peut pas manquer de se ressentir d'une si forte saignée ;

« 2<sup>o</sup> Il faudrait tolérer la coupe du gouëmon dans le temps où les paroissiens la trouveront plus utile pour le bien de la paroisse ;

« 3<sup>o</sup> La faire interdire aux étrangers ;

« 4<sup>o</sup> Permettre qu'après la provision faite pour l'engrais de la paroisse, on puisse en vendre le surplus aux étrangers. Nos Armoricains, s'ils n'ont plus la liberté de sécher le gouëmon, de le vendre, sont tous sans ressource. »

Le Recteur parle aussi de l'hôpital, où il y a eu jusqu'à vingt-cinq pauvres ; il sert aussi aux marins qui tombent malades à L'Abervrac'h, et aux troupes du Roi, qui en temps de guerre, sont au fort de Cesson. Le Recteur ajoutait que, pour y maintenir le bon ordre, il serait à désirer qu'on puisse y proposer des Sœurs de la Charité ou des Sœurs grises.

Une question vitale, pour Landéda comme pour toute la côte du Léon, était la coupe du goémon. Il avait été arrêté, par l'Amirauté, que cette coupe ne pourrait se faire que pendant trente jours, et seulement l'un des trois

premiers mois de l'année. C'était un moment mal choisi ; car, comme le fait remarquer un mémoire appuyé par M<sup>r</sup> de la Marche, « dans les mois de Janvier, Février et Mars, la coupe est presque impraticable, tant à raison de la brièveté des jours que de la dureté de la saison, et de l'agitation de la mer sur une côte en grande partie hérissée de rochers ».

Si bien que, depuis plusieurs années, cette ordonnance de l'Amirauté était tombée en désuétude, à Landéda du moins, où il était convenu que la coupe du goémon aurait lieu le lendemain de la Saint-Marc, 26 Avril ; ils avaient ainsi le loisir de bien le sécher et d'avoir des routes plus praticables, pour céder aux paroisses terriennes le surplus de la récolte nécessaire à la paroisse. Malheureusement, l'Amirauté vint enfin à s'apercevoir des manquements aux règlements dont elle prétendait exiger l'exécution avec toute rigueur. C'était la ruine pour Landéda, tout spécialement, parce que Lannilis, qui possédait de grands bateaux, pouvait affronter les dangers de la mer, en hiver, et avait, des deux côtés de l'anse, de meilleures conditions pour bien sécher le goémon. Et Landéda, qui, en Avril, trouvait ses côtes dévastées, n'osait pas se plaindre ni attaquer les pêcheurs de Lannilis, car ceux-ci se targuaient d'être seuls en règle, en coupant le goémon dans le temps fixé par les ordonnances de l'Amirauté. Telles étaient les données d'un mémoire formulé par M. Le Jeune, recteur de Landéda, et fortement appuyé par Monseigneur de Léon.

(A suivre.)



**offrez**

Landéda *Mon village*

## Les régions françaises sous la loupe du recensement

Les mouvements de population relevés par l'Insee dans les vingt-deux régions de métropole et en outre-mer confirment le rééquilibrage démographique du territoire autour des grandes agglomérations et mettent en évidence la fracture entre les zones urbaines et les espaces ruraux.

La principale information du recensement – la tendance au rééquilibrage entre Paris et l'Ile-de-France, centre traditionnellement dominant, et les grandes métropoles régionales – est une excellente nouvelle. En signifiant la fin de cette regrettable exception française, qui a longtemps érigé la ville-capitale en maîtresse sévère et étouffante, elle esquisse les traits d'une France du troisième millénaire, affirmant sa diversité autour de villes-capitales.

Cet enseignement porte un lourd défi. Derrière le renforcement de villes comme Nantes, Toulouse, Montpellier, Lyon, Lille ou Rennes se dessinent de multiples déséquilibres, comme autant de petites fractures qui, en se cumulant, pourraient bien lézarder l'édifice. Les déséquilibres territoriaux sont, en effet, de moins en moins nationaux et de plus en plus régionaux. C'est ce qui ressort des photographies établies par les bureaux régionaux de l'Insee, dont nos correspondants rendent compte, région par région.

La question était hier de savoir maîtriser la force et l'attractivité de la région parisienne pour ne pas écraser le reste de la France. Aujourd'hui, elle consiste à s'interroger sur les moyens d'éviter la reproduction à l'échelle régionale des dysfonctionnements qui s'opéraient au niveau national. En d'autres termes, il va falloir mettre en œuvre des politiques pour éviter que les métropoles régionales ne "vampirisent" leur arrière-pays. Ainsi faudrait-il faire en sorte que Toulouse ne désertifie par complètement l'Aude ou que Nantes permette à Saint-Nazaire de vivre.

Sans doute vaut-il mieux que les habitants des départements en crise ou en déclin fassent le voyage vers leur métropole régionale plutôt que vers le lointain parisien et le gigantisme francilien pour trouver une formation ou du travail. Il n'empêche que l'exode rural ou le départ des jeunes, condamnant des territoires entiers à devenir des réserves pour touristes et retraités, se poursuit. L'urbanisation est mieux répartie, mais le recul du rural continue de s'affirmer. Il s'accompagne du déclin de nombreuses petites villes de moins de 50 000 habitants qui servaient de point d'équilibre à des départements ou des bassins de vie.

Ce déséquilibre-là, véritable fracture territoriale, tend à réduire la "France utile" à 20% de son territoire, amassant 80% de la population française autour des principales agglomérations et le long du littoral. Une telle concentration des hommes et des femmes est ingérable à long terme. On le voit déjà avec l'extension désordonnée de l'habitat périurbain, qui pose d'insolubles problèmes d'infrastructures, de transports, de voirie, d'élimination des déchets, de fonctionnement des services publics et d'invention de nouvelles règles démocratiques. A partir d'un seuil de concentration, trop c'est trop. Paris en a fait l'expérience ; aux métropoles régionales de l'éviter.

C'est dire combien la réussite des expériences de développement local autour des réseaux de villes moyennes ou des "pays" est indispensable pour parvenir à fixer les populations et permettre la répartition des activités sur l'ensemble du territoire. Il ne s'agit pas d'aller à rebours de l'histoire à la recherche des terroirs perdus et en figeant le mouvement des populations, mais d'élargir l'offre de travail et de lieux de vie.

Le défi n'est pas insurmontable. Nombre d'initiatives, ces dernières années, montrent que la renaissance démographique est possible y compris dans le rural profond. Les petites entreprises à base de nouvelles technologies, faciles à implanter dans les petites villes, comme la demande de plus en plus affirmée de valorisation des productions locales offrent à un nouvel âge de la décentralisation une occasion inespérée de naître.

*Jean-Paul Besset*  
*Le Monde – 8 juillet 1999*

## L'essor de l'agglomération de Rennes et un solde redevenu positif dans tous les départements

La Bretagne compte aujourd'hui 2 903 000 habitants, ce qui la place au 6<sup>e</sup> rang des régions françaises. Avec une croissance de 0,42% par an, elle se situe au-dessus de la moyenne nationale. La région est attractive : elle occupe la 5<sup>e</sup> position en termes de solde migratoire. En revanche, son solde naturel demeure faible (14<sup>e</sup> rang national).

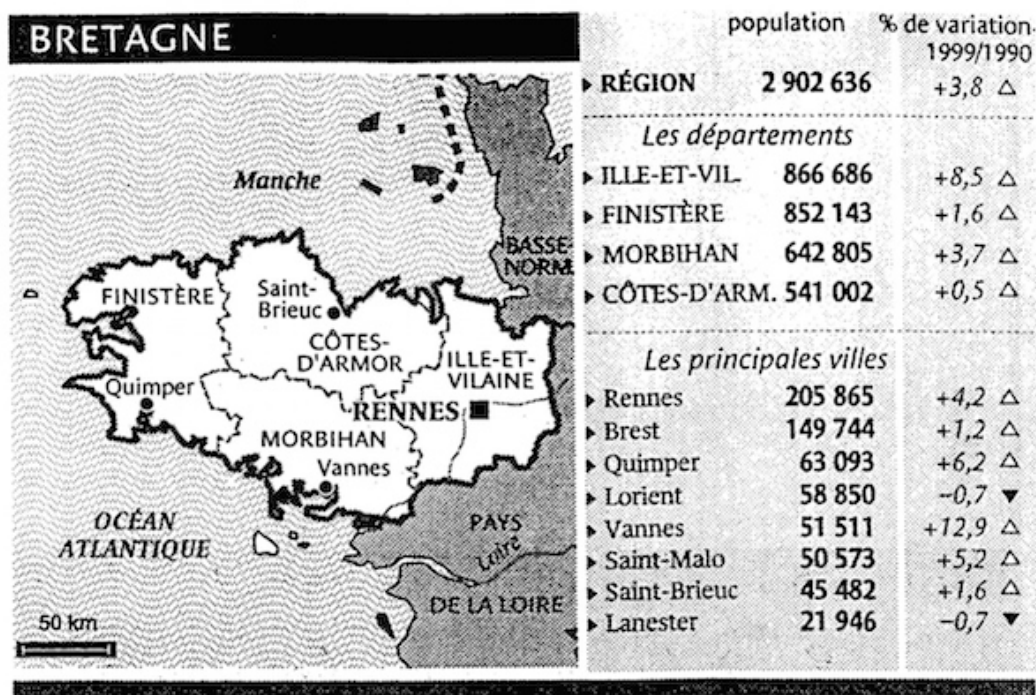
L'Ille-et-Vilaine et Rennes, surtout, font preuve de dynamisme. Sur les 107 000 bretons supplémentaires, environ 68 000 habitent en Ille-et-Vilaine. L'agglomération de Rennes gagne 20 000 habitants. Cet essor profite principalement aux communes de la périphérie rennaise. La capitale régionale fait désormais partie du club très fermé des villes de plus de 200 000 habitants.

Les autres pôles d'attraction se situent tous dans l'est de la Bretagne. Vannes, dans le Morbihan, connaît le plus fort taux de croissance de la région. Auray, Saint-Malo et Vitré gagnent également du terrain. Les villes de la couronne côtière résistent, mais leur croissance est nettement plus faible. Quimper, qui gagne 3 600 habitants, tire son épingle du jeu. Mais la croissance de Brest, la deuxième ville bretonne en termes de population, est faible : 0,13% par an.

Lorient, en revanche, subit le contrecoup de la restructuration de son industrie navale. Sa population, qui avait fortement augmenté entre 1982 et 1990, est aujourd'hui en baisse. Les zones d'emploi de Carhaix, Pontivy, Dinan, Guingamp et Morlaix perdent de la population. Seules Lannion et Saint-Brieuc résistent. Les Côtes-d'Armor retrouvent une toute petite croissance : 0,05% par an. Tous les départements bretons retrouvent ainsi un solde positif.

*Gaëlle Dupont*

*Le monde - Jeudi 8 juillet 1999*



Quelques chiffres :

1835 : 1980 habitants

1845 : 2100 habitants

1849 : 2068 habitants

1990 : 2710 habitants

1999 : 2990 habitants

A LANDÉDA



LANDEDA SOUS LA MONARCHIE  
DE JUILLET (suite)

**RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR**

I. LA ROUTE

A en juger par les délibérations du conseil municipal, force est de constater qu'à cette époque, on n'est guère tenté de participer aux opérations envisagées pour assurer de meilleures communications avec l'extérieur et de permettre le désenclavement de la presqu'île.

C'est le cas, en particulier pour la route menant à Brest.

Est-ce parce qu'il s'agit de Lannilis avec laquelle les relations sont tendues du fait de "la guerre du goémon" qui s'éternise, toujours est-il qu'on avance maintes raisons pour ne pas participer aux travaux prévus, à la suite d'une circulaire émanant de la sous-préfecture.

Le conseil municipal réuni le 14 août 1836

- 1° considérant que cette direction est beaucoup plus fréquentée par les habitants des communes qu'elle traverse et qui viennent chercher du goémon à Landéda et nous envoyer du chauffage ou qui vont à Brest que les habitants de cette commune qui ont bien peu de rapport avec Brest et dont les produits ne s'expatrient que sur le marché de Lannilis, pas au-delà,
- 2° qu'ainsi elle n'a pas d'intérêt à ce que la dite route soit déclarée "grande communication" qu'autant qu'elle soit prolongée jusqu'à la mer en traversant Lannilis et Landéda (voeu repris en 1841),
- 3° considérant que ce n'est que sur l'avis et propositions des conseils municipaux et du conseil d'arrondissement que le conseil général désigne les communes qui doivent concourir à la construction des chemins de grande communication, le conseil est d'avis
  - 1- que le classement et la direction sont utiles aux communes traversées à cause de leur rapport avec Brest, avec Landéda pour y chercher le goémon et apporter le chauffage,
  - 2- que Landéda est intéressée seulement par sa communication avec Lannilis,
  - 3- que Landéda ne contribuera que si la route est prolongée jusqu'à la mer et sur son territoire seulement.

Le 9 février 1841, le conseil s'associera au voeu émis par le conseil d'arrondissement demandant "l'achèvement de la route départementale n°7 jusqu'à la mer de l'Aber-Wrac'h en Landéda qui n'est qu'un espace environ un demi-myriamètre (1 myriamètre = 1 000 mètres).

Quand le préfet voudra imposer 2 journées de prestation en nature et 3 centimes 33 millimes additionnés aux contributions directes pour les travaux à réaliser sur ce chemin n°14 Lannilis-Brest, le conseil "d'une voix unanime" déclarera "qu'il ne votera pas le contingent demandé, invoquant le fait que Landéda a plus besoin d'être accommodé et que s'il fallait aller

travailler ailleurs, notre chemin resterait tout à fait impraticable, et allant travailler ailleurs nous ne pourrions jamais raccommo-der l'intérieur de notre commune qui nous est plus nécessaire qu'ailleurs, n'ayant aucune fréquentation avec Brest". (7 juin, 29 octobre 1837).

Pourtant à partir de 1839, le préfet notifiera à chaque commune le contingent des dépenses qui sera à sa charge pour les chemins dits de "grande circulation". Le conseil élèvera "de justes réclamations contre la quote-part qui lui est affectée qui est dans une disproportion criante relativement aux autres communes et demandera qu'il soit fait droit ultérieurement à ses réclamations fondées en justice et raison".

Le contingent évoluera de la façon suivante :

1839 : 965 francs	1844 : 2445,75 francs
1840 : 2500 francs	1845 : 2094 francs
1841 : 2500francs	1846 : 2469 francs
1842 : 2632,50 francs	1847 : 2054,40 francs
1843 : 2259,50 francs	1848 : 2240 francs

En 1844 le conseil avance une raison supplémentaire pour essayer d'obtenir une diminution du contingent imposé :

"le conseil à l'honneur de supplier les autorités supérieures de considérer qu'une partie de cette commune étant annexée à Lannilis depuis le 1er janvier dernier, que cette dernière commune doit supporter une augmentation proportionnelle à cette jonction et que notre commune doit être à raison de cette jonction dégrevée. Il observe de plus que de toutes les communes appelées à contribuer à ce contingent, la nôtre est celle qui fréquente le moins ces chemins de grande communication, que de plus notre commune ne compte aujourd'hui que 1800 habitants et que de ce nombre on peut encore extraire 800 habitants comme de non-valeurs, de sorte que le contingent assigné à cette commune est tout à fait onéreux pour 1 000 habitants y compris encore les enfants des familles aisées".

Bordée par les deux abers, la commune répondra-t-elle favorablement lorsqu'il sera question de ponts entre Plouguerneau et Lannilis et entre Tréglonou et Lannilis ?

"Vu la lettre de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement en date du 5 courant par laquelle ce magistrat demande l'avis du conseil municipal sur le projet d'un pont à construire sur la rivière de l'Aber-Wrac'h vers le passage de Paluden, ont l'honneur d'exposer que notre commune n'a et n'aura aucune communication par ce pont et n'offre par conséquent rien pour ce projet" (séance du 10 février 1842).

Le 9 février 1846, le maire "met sous les yeux du conseil une lettre de monsieur le sous-préfet datée du 4 février, relative à un pont suspendu ou à une digue que l'on propose de faire sur la rivière de l'Aber-Benoît vis-à-vis de Tréglonou à l'emplacement du passage actuel.

Les membres après en avoir pris et reçu lecture, refusent, d'une voix unanime de rien voter pour la construction de ce pont ou de cette digue, attendu qu'elle n'en retirera aucune utilité sous aucun rapport".

On va jusqu'à Lannilis où se tiennent les foires mais rares sont ceux qui se rendent à Brest, en dehors des jeunes "levés par le bureau d'armement" à l'âge de conscription ou qui sont convoqués quand le besoin s'en fait sentir.

On se recroqueville sur soi-même !

nota : le pont de Paluden construit en 1848 est alors un ouvrage de 92,50 mètres, sa largeur totale de 4,20 mètres ; la hauteur des piles en maçonnerie atteint 8,85 mètres. De chaque côté règne un trottoir pour les piétons. Chaque trottoir ayant 1 mètre de largeur, celle de la chaussée réservé au passage des voitures reste donc de 2,20 mètres seulement. C'est un des plus anciens ouvrages de ce genre dans le département du Finistère. En 1906 une refonte du pont a fait disparaître entièrement la suspension de 1848 (le Finistère monumental -L.Le Guennec).

Le pont de Tréglonou, ouvrage en bois supporté par des piles fut construit quelques années après et livré à la circulation le 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Lannilis coeur des Abers - A. Bossard).

5.83. DE LANNILIS A PLOUGUERNEAU — Le Pont et le Port de Paluden sur l'Abbaye



Collection VILLARD Quimper

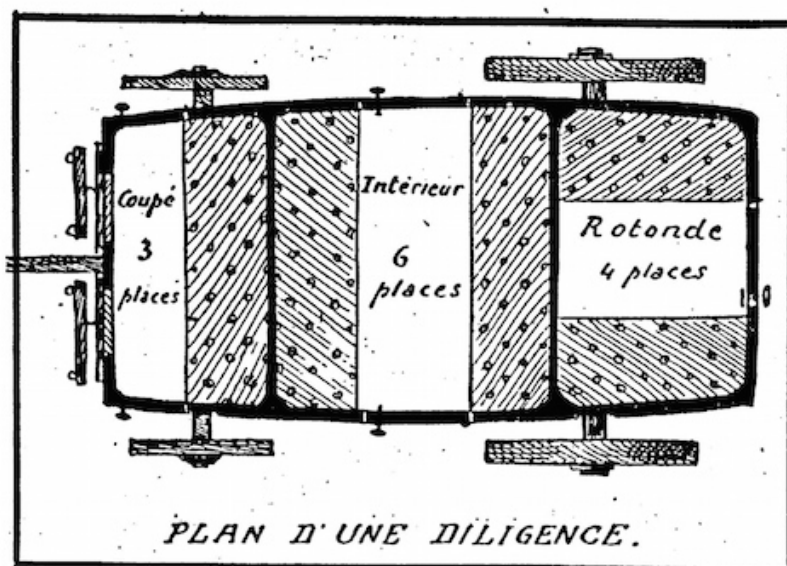
Si on va peu à Brest, on peut penser que sont encore plus rares ceux qui vont à Quimper ou à Paris en dehors de quelques notables.

Il faut alors emprunter la diligence, lourd véhicule qui pèse 5 tonnes, apparu sous Louis XV et que tirent 5 chevaux : 2 attelés aux brancards et 3 de front en volée.



Les voyageurs qui l'occupent se répartissent ainsi :

- dans le coupé (3 places de luxe) permettant de voir la route,
- à l'intérieur, 2 banquettes de 3 places se faisant vis-à-vis,
- dans la rotonde (2 à 4 places) où l'on pénètre par l'arrière.
- à l'extérieur, sur le toit, l'impériale comporte 3 places au vent.



Pour aller de Brest à Quimper, les prix s'échelonnent de 6 à 9 francs, mais la charrette couverte que l'on peut aussi utiliser ne coûte que 3 francs. A raison d'une douzaine de kilomètres à l'heure, imaginez la durée du trajet et dans quelles conditions de confort !

Mais pour Paris, capitale lointaine distante de 156 lieues (624 kilomètres) ? Il faut compter plusieurs jours, au moins 3, un progrès par rapport à un passé pourtant proche où il en fallait 12 sous Louis XIII et 6 sous Louis XVI.

Pour aller de Brest à Paris, il faut compter 90,50 francs en coupé, 85,50 francs à l'intérieur, 78,50 francs dans la rotonde.

A côté des diligences circulèrent, à partir de 1793, les malles-postes plus stables, plus rapides, mais très **inesthétiques** : grosses caisses en fer posées très bas sur des roues de diamètre moyen, pourvues sur le toit d'un cabriolet pour le conducteur.

Elles étaient destinées au transport des sacs postaux mais offraient aussi un coupé de 3 places que pouvaient utiliser les particuliers. Il en coûtait la somme de 116,65 francs pour aller de Brest à Paris en 65 heures.

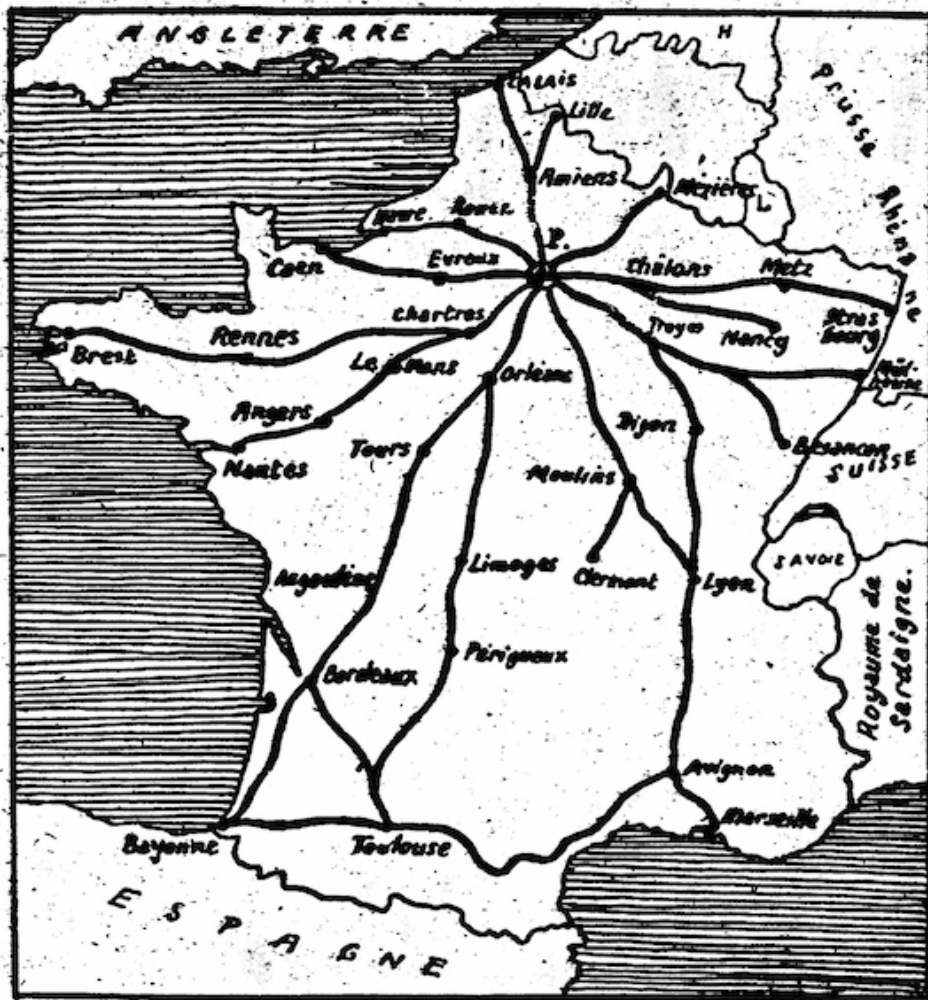
Tirées par 4 chevaux, elles traversaient les villes dans un bruit de tonnerre . . .

Elles aussi furent condamnées avec l'apparition du chemin de fer et les 8 dernières furent vendues comme ferraille à Brest en 1853.

Compte tenu des médiocres revenus des habitants, de l'absence de culture de la population, du coût des transports, du manque d'intérêt général, on voyageait rarement, on sortait peu de son village au temps de Louis-Philippe !



LA MALLE-POSTE (1835)



Routes desservies par Malles-Poste en 1830

La sécurité sur les routes semble revenue. On ne trouve pas trace de rapports portant mention d'attaque contre les voyageurs. L'insécurité consécutive aux événements marquant la Révolution et qui s'est poursuivie même sous l'Empire a disparu.

Les attaques sur routes étaient fréquentes sous la Révolution, la plus célèbre fut l'affaire du courrier de Lyon, 8 floréal an 4 (27 avril 1796). Le courrier Excoffon et son postillon furent massacrés par 4 hommes qui s'emparèrent des 7 millions de francs d'assignats destinés à l'armée d'Italie et de 9 000 livres en numéraires.

Jean Guillermou, qui fut juge de paix du canton de Lesneven rapporte dans ses cahiers 2 événements criminels dont furent victimes des usagers de la route, dans des communes proches de Landéda.

1. Du 4 août 1811, devant nous maire et autres membres du conseil municipal de Guicquelleau (aujourd'hui de la commune du Folgoët), s'est présenté Jean Abyven, domestique chez Jean Roudaut, à Pen-ar-Valy, sur la commune de Lesneven, voiturier, lequel nous a déclaré qu'hier, il avait fait marché avec le sieur Renaud, de la ville de Lesneven, pour

transporter différentes caisses de Brest au magasin du dit Renaud à Lesneven, qu'étant parti de Brest environ les huit heures du matin de ce jour pour se rendre à Lesneven et arrivé d'environ une lieue de cette dernière commune, il a fait rencontre de quatre hommes armés de pieds en cap (!) qui lui ont ordonné d'abandonner sur le champ la voiture, en conséquence, le dit Abyven voyant le danger auquel il était exposé a obéi à la force et s'est retiré pour faire la présente déclaration qu'il a affirmé sincère et véritable et a signé les dits jour, mois et an que devant.

2. Ce jour 29 janvier 1812, avant midi, devant nous juge de paix du canton de Lesneven, s'est présenté Goulven Bian, demeurant au terroir de Languerch, commune de Kerlouan, lequel nous a déclaré que sur les trois heures de l'après-midi du jour d'hier, de ce dernier bourg, il a remarqué un cadavre lui paraissant être un homme âgé d'environ soixante ans et soupçonnant qu'il pourrait avoir été assassiné et déclarant s'être approché du dit cadavre et n'ayant vu en lui aucun signe de vie, il s'est retiré devant nous pour faire la présente déclaration dont nous lui avons donné acte.

## II. LA POSTE

A cette époque, Landéda ne possédait pas de bureau de poste. Alors pourquoi évoquer le service postal, ~~si ce n'est~~ pour insister sur l'isolement de notre commune ?

Avant la loi du 10 juin 1829 qui établit un service de poste dans tout le royaume, 35 587 communes (dont 1 300 chefs-lieux) sur 37 367 étaient dépourvues de bureau de poste ( Le dictionnaire des bureaux de poste française -1575/1904- signale pourtant que le bureau de poste de Lannilis aurait été fondé en 1642). Le service se faisait plus ou moins mal soit par des piétons payés par des particuliers et souvent par le directeur du bureau le plus voisin, soit par des messagers de préfecture qui ne faisaient qu'une tournée par semaine.

En septembre 1803 (8 nivôse an XII), le maire de Lannilis nomma un postillon chargé du courrier vers Lesneven et les autres communes du canton.

Le bureau de Lannilis deviendra bureau de distribution en 1835 et une direction sera créée en 1843.

Au bureau de distribution étaient attachés un certain nombre de piétons portant le titre de "facteurs ruraux", assermentés et chargés de distribuer lettres et journaux dans les campagnes et de recueillir dans chaque mairie la correspondance administrative.

Ces facteurs étaient dans l'obligation de faire les levées des boîtes des communes rurales. Pour constater leur exactitude, ils prenaient sur leur feuille l'empreinte des timbres se trouvant scellés dans les boîtes. Ils étaient porteurs d'un portefeuille en cuir auquel adhérait une plaque en métal blanc sur laquelle était écrit "service rural".

C'était un service pénible pour ces piétons à cause du mauvais état des chemins et de la dissémination des habitations. Certes la correspondance était rare, mais pour porter 3 lettres à domicile le facteur faisait souvent de 12 à 14 lieues dans sa journée.

### Les lettres

La taxe est réglée d'après la distance et le poids.

Ainsi pour une lettre simple (moins de 7,5 grammes), il fallait compter :

- jusqu'à 40 kilomètres : 2 décimes
- de 40 à 80 kilomètres : 3 décimes
- . . . . .
- de 600 à 750 kilomètres : 10 décimes

Il en coûtait 9 décimes pour Paris.

De Paris à Brest, le courrier mettait 65 heures avec arrêt de 2 heures à Rennes et 1 heure à Alençon.

Arrivé à 14 heures à Lannilis, le courrier était distribué à 15 heures ; le départ pour Paris avait lieu à 3 heures du matin.

### Le transport du courrier se faisait par :

- diligence et malle-poste pour Paris, et Quimper (à cheval aussi pour cette dernière ville)
- diligence et charrette couverte pour Morlaix,
- voiture suspendue pour Landerneau,
- voiture couverte pour Plouguerneau,

mais c'est à pied que le transport du courrier se faisait pour Saint-Renan et Lannilis !







## Costume des Facteurs Ruraux.



Habit, veste de drap bleu de Roi, boutonnée sur le devant de 7 boutons en métal blanc portant ces mots: Service des Postes; Facteur Rural. Collet droit en drap rouge. Poisemens bleus boutons de deux petits boutons.

Chemise blanche. Pantalons gris de fer. En été Pantalons et gilet de toile bleue. Chapeau rond en feutre noir.

Blouset en toile bleue ouverte sur la poitrine avec collet rouge rabattu, et deux rangées de 6 petits boutons en métal blanc portant les mêmes mots que ci-dessus.

Cinture en cuir noir avec boucle par le devant.

Portefeuille en cuir noir avec la plaque de métal blanc sur la bandoulière.

Note: En écrivant à M. AMELING Graveur, Passage du Saumon à Paris, et lui faisant passer franc de port, la lettre et l'argent, on pourra se procurer les Boutons dont l'Administration a approuvé le modèle.

L'instruction sur le service postal du 1<sup>er</sup> avril 1830 précise l'organisation sur un plan général. Les articles 21 à 47 concernent plus particulièrement les facteurs ruraux dont le sort n'était guère enviable, soumis à des obligations qui aujourd'hui paraissent inhumaines. En témoignent certains articles de l'instruction

**Art. 38.** Les facteurs ruraux seront munis d'un porte-feuille destiné à renfermer les lettres, et d'une plaque aux armes de France avec ces mots en exergue : *Direction générale des Postes*. Ils seront tenus de porter toujours la plaque dans l'exercice de leurs fonctions.

L'achat et l'entretien de ces objets sont à la charge des facteurs.

**Art. 42.** Si une maladie, ou toute autre cause, tient un facteur éloigné de ses fonctions, il devra se faire remplacer à ses frais par une personne agréée du directeur ou du distributeur.

Si le remplacement dure plus de quinze jours, le directeur en informera l'administration.

Néanmoins, si l'incapacité résultait d'un accident grave arrivé au facteur rural dans l'exercice même de ses fonctions, le directeur rendra compte à l'administration, qui jugera s'il y a lieu à faire remplacer le facteur aux frais du trésor.

En cas de décès d'un facteur, le directeur assurera provisoirement le service et informera sur-le-champ le directeur général.

**Art. 46.** Les facteurs convaincus de négligence dans la levée des boîtes, dans la remise des lettres à domicile, de mauvaise conduite ou d'insubordination, seront suspendus de leurs fonctions.

Les facteurs suspendus de leurs fonctions seront remplacés à leurs frais par une personne choisie par le directeur ou le distributeur.



"Chaque jour avec l'aube, il part. Il est vêtu de la blouse d'uniforme : la sacoche de cuir sur le dos, un bâton noueux à la main, il quitte sa ville, commence sa tournée. C'est l'été. Le souffle du matin est frais et pur, mille chants d'oiseaux égayent son départ : il ouvre sa poitrine aux pénétrantes senteurs de la campagne et, par instants, il peut croire à tous les rêves de bonheur que son esprit évoque en marchant... Il rentre le soir au logis, harassé, transi, couvert de boue ou de poussière ; les rêves du matin ont fui, et il ne songe plus qu'à aller demander au sommeil et au repos la force de recommencer le lendemain le pénible métier de la veille".

(Extrait de la *Poste aux lettres* de Louis Paullian, éd. Hachette, livre de prix distribué dans les écoles en 1887).



# L'amicale 2000

\* \* \*

- Mai (21) : Assemblée générale
- Mai (21) : Foire toutes collections - Cartes postales avec les "Cartophiles du Finistère"
- Juin : Voyage (?)
- 14 juillet : Foire aux Puces
- Septembre : Sortie culturelle (date à préciser)
- Septembre : **Concert** (date à préciser)
  
- Cotisation : Elle reste fixée à 50 Francs
  
- Abonnement : Avec ce numéro l'abonnement 1999 se termine.  
L'abonnement **2000** reste fixé à 120 Francs, avec envoi par la Poste.  
Le chèque est à libeller :  
" Amicale culturelle de LANDÉDA " et à adresser à :  
Madame Suzanne MICHEL  
Kéravel Brouënnou  
29870 LANDÉDA

## - CAHIERS DE LANDÉDA :

Merci à tous ceux qui y collaborent.

Nous publierons aussi vos photos qui traduiront la vie de notre Commune et son évolution ; transformation de sites, du bourg, activités diverses ... Les photos d'aujourd'hui seront les documents de demain.

Il reste des numéros disponibles.

L'Amicale présente à tous ses vœux les meilleurs  
pour **l'an 2000**  
et compte sur votre collaboration